



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes divers

#### Rapport n° CP/2016/362

#### Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'octroi d'une garantie d'emprunt présentée par le Foyer Marie Madeleine.

#### Foyer Marie Madeleine

Le Foyer Marie Madeleine sollicite la garantie du Département pour un montant total de 420 000 € pour deux emprunts correspondant à un emprunt de 210 000 € contracté auprès de la Banque Populaire et un emprunt de 210 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel. Ces emprunts sont destinés à financer la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments du Foyer situés Route de Lyon à Illkirch Graffenstaden.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'accorder la garantie du Département au Foyer Marie Madeleine à hauteur de 100%, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 420 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) correspondant à un emprunt de 210 000 € contracté auprès de la Banque Populaire et un emprunt de 210 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel. Ces emprunts sont destinés à financer la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments du Foyer situés Route de Lyon à Illkirch Graffenstaden,*

*Les caractéristiques financières de chaque emprunt sont les suivantes :*

*Emprunt Banque Populaire :*

- . montant : 210 000 €*
- . durée : 180 mois (15 ans)*
- . taux d'intérêt : 2,20% l'an fixe*
- . échéances : mensuelles*
- . profil d'amortissement : échéances constantes*

*Emprunt Crédit Mutuel :*

*. montant : 210 000 €*

*. durée : 15 ans*

*. taux d'intérêt : 2,20% l'an fixe*

*. échéances : mensuelles*

*. profil d'amortissement : capital constant*

*La garantie du Département est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

*Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.*

*Au titre de la contre garantie, le Foyer Marie Madeleine devra s'engager par convention, à inscrire une restriction au droit de disposer au profit du Département du Bas-Rhin sur ses biens cadastrés au Livre Foncier d'Illkirch Graffenstaden section 5 parcelles n°143/62, n°171/62, n°202/62 et n°203/62. Dans le cas où toute diligence n'aurait pas été faite pour mener à bien ces démarches, la garantie du Département deviendra caduque.*

*Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention tripartite jointe au rapport à conclure entre le Département, le bénéficiaire et l'organisme prêteur.*

*Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.*

*- décide d'approuver par ailleurs les termes du projet de convention et d'autoriser le président du Conseil Départemental à le signer ainsi que tous les documents et contrats de prêts établis en cette affaire et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt,*

*- décide d'autoriser par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY